

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Patrice PANNETIER.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

**OBJET : Convention de reprise gratuite des bouchons plastiques Versailles Grand Parc.
Association Les Bouchons d'Amour.**

Le Bureau, légalement réuni le 20 décembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-14 et L.2333-78 ;

Vu la délibération n°2016-08-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire et notamment celles en matière de signature de conventions de partenariat sans incidence financière ;

Vu la prospection puis l'analyse comparative des associations œuvrant à la reprise des bouchons plastiques ;

Vu le projet de convention avec l'association Les bouchons d'amour sur la reprise des bouchons plastiques ;

Les bouchons en plastique sont spécifiquement recyclables et font historiquement l'objet d'accords entre les industriels du plastique et les associations pour le financement de matériels et d'opérations de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

Les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc expriment de manière récurrente la volonté de remettre leurs bouchons plastiques à l'occasion de leurs passages sur les déchèteries. En dehors des quelques points d'apport volontaire existants (écoles, commerces...) sur le territoire, les bouchons plastiques des ménages sont jetés dans le bac à déchets recyclables.

Afin de répondre aux attentes des usagers, la direction de l'environnement de Versailles Grand Parc a lancé une consultation comparative des associations œuvrant dans ce sens. L'association Les Bouchons d'Amour, reconnue d'intérêt général, apparaît comme la plus expérimentée. Elle offre par ailleurs une grande flexibilité en matière de collecte et est déjà ancrée sur les territoires (convention existante avec la commune du Chesnay).

Les Bouchons d'Amour proposent, à l'intercommunalité, de conclure une convention d'une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2018. La collecte et le traitement sont réalisés à titre gratuit.

Les points de collecte définis sur le territoire sont la déchèterie de Bois d'Arcy, l'Ecopoint de Bièvres et le siège de Versailles Grand Parc.

Si besoin, l'association pourra fournir des sacs pour le stockage des bouchons plastiques.

Cette convention permet ainsi de répondre aux attentes des habitants du territoire, tout en contribuant, sans aucun versement comptable, au financement de matériels et d'opérations de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer sur la signature de cette convention avec l'association Les Bouchons d'Amour.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de la convention avec l'association Les Bouchons d'Amour pour la reprise gratuite des bouchons plastiques ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,
le 20 décembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services